



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations de Taïx, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 44 (du début au point 2.1) et 45 (du point 2.2 à la fin)

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BEX Fabienne, BONFANTI Djamila, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine (pouvoir de MANUEL Christian), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), MILESI Marie, MUNOZ Sonia (à partir du point 2.2), NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine (pouvoir de CARMES Monique), SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 11 (du début au point 2.1) et 10 (du point 2.2 à la fin)

BALARAN Jean-Marc, BARBE Christian, CARMES Monique (pouvoir à SANCHEZ Marie-Christine), MANUEL Christian (pouvoir à COURVEILLE Martine), MUNOZ Sonia (jusqu'au point 2.1), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SIBRA Jean-Michel (pouvoir à MERCIER Roland), SOURDIN Anne, TESSON Régis.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

| NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 28 | | | |
|---------------------------------|----|---------------------|----|
| Titulaires en exercice | 55 | Suppléant avec voix | 0 |
| Titulaires présents | 45 | Voix délibératives | 48 |
| Délégués avec pouvoir | 3 | Membres présents | 45 |

DELIBERATION N° 2026/02/19-7 :
TIGEO – COTISATION 2026

TIGÉO² (Tarn information géographique) est une association Loi 1901 créée à l'initiative de collectivités du département du Tarn dont la mission est de répondre à la volonté d'élus des collectivités du Tarn à trouver un accompagnement de proximité à l'utilisation de l'information géographique, dans le but d'optimiser les politiques publiques locales.

Par délibération du 08 février 2017 la Communauté de Communes Carmausin-Ségala a adhéré à l'association départementale TIGEO. Jusqu'en 2024, l'adhésion était calculée au prorata du nombre d'habitants, valait également adhésion de ses communes membres. Puis, l'association TIGEO a modifié son modèle économique en proposant une cotisation à la carte, avec une adhésion de base pour l'intercommunalité et un montant par services ou missions complémentaires. L'adhésion des communes n'était plus automatiquement prise en charge. Pour l'année 2024, l'intercommunalité a souhaité maintenir le financement de cette adhésion pour les communes représentant 6050€. Cependant, très peu de communes ont utilisé les avantages liés à leurs adhésions. En 2025, il a été décidé de ne plus prendre en charge l'adhésion des communes. En contrepartie, la 3CS a proposé de mettre à disposition, à chaque commune le souhaitant, un outil cartographique géré par le service SIG, permettant de recenser sur une seule carte leurs données cadastrales, document d'urbanisme et d'autres données générales (Gonflement argile, Znieff, zones d'inondations, etc...).

Les communes restant libres d'adhérer à l'association TIGEO qu'elles peuvent contacter pour diverses prestations (adressage, DECI etc...).

A ce jour, 25 communes utilisent l'outil mis à disposition.

Pour l'année 2026, il est proposé :

- | | |
|---|-------|
| • De conserver l'adhésion de la communauté de communes Carmausin-Ségala | 500€ |
| • D'adhérer au forfaits support technique base de données et Lizmap | 700€ |
| • De financer 5 jours de mise à disposition d'une expertise géomatique | 1750€ |

La cotisation 2026 s'élèverait donc à un total de 2 950€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'appel à cotisation de l'association TIGÉO² pour l'année 2026, soit la somme de 2 950 €.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget principal primitif 2026
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré le 19 février 2026.

**Le Président,
Didier SOMEN**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOUSQUET**



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le